

**PHOTOGRAPHE - RNCP34998 -
REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION
REGESSE - EFET PHOTOGRAPHIE**

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 : Identifier et cadrer un projet photographique			
A1.1 - Recueil des besoins et attentes exprimés par le client / commanditaire <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du besoin et de la faisabilité de la demande du commanditaire / client, particulier comme professionnel. - Reformulation du livrable photographique attendu. - Identification du support et du format attendus pour le livrable photographique. - Analyse de l'existant, veille technique et artistique. - Proposition d'une signature visuelle. 	C1.1.1 - Réaliser un entretien avec le client, commanditaire en reformulant les besoins exprimés et le livrable attendu afin de s'assurer de la compréhension et de la faisabilité du projet photographique.	Mise en situation professionnelle simulée : Réalisation d'un devis à partir d'une demande photographique client. Le candidat rédige un devis tenant compte de la demande client donnée, des spécificités et contraintes éventuelles.	La demande du client est présente dans le devis. Les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires au projet sont estimées. Les éléments du devis et les choix effectués sont justifiés (ressources, planification, méthode utilisée...) par rapport à la demande. Le devis tient compte des éventuelles contraintes d'espaces,
	C1.1.2 - Etudier la demande du client ou du commanditaire en matière d'attendus esthétiques, de support, de lieu et de délais au travers d'échanges, de propositions et de conseils eu égard de l'existant pour cadrer le projet photographique.		

Photographe – dossier RNCP34998 - EFET Photographie
Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

- Propositions, conseils au client.			de temps, de budget, de matériel et de personnel inhérentes à la demande client.
A1.2 – Estimation du projet photographique <ul style="list-style-type: none"> - Estimation du temps et des ressources nécessaires : budget, matériel, locaux, partie prenante. - Identification des contraintes d'espaces, de temps, de budget, de matériel et de personnel. - Elaboration et explication du devis du projet photographique. 	C1.2.1 - Identifier les différentes parties prenantes nécessaires à la réalisation du projet au regard des attendus et de la diversité des profils pour satisfaire la demande client dans les temps et le budget impartis.		<p>Les parties prenantes éventuelles au projet sont mentionnées et leur implication justifiée par rapport à la demande client.</p> <p>Le devis comprend une date de rendu du livrable photographique.</p>
	C1.2.2 - Formuler un devis en tenant compte de la demande du client, du budget, du temps et des contraintes éventuelles afin de cadrer le projet et livrable photographique.		<p>Le devis tient compte du format et support attendus pour le livrable photographique.</p>

Bloc de compétences 2 : Réaliser des prises de vue en intérieur et en extérieur

<p>A2.1 - Direction d'équipes techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de l'équipe technique pour la réalisation de prises de vue. - Elaboration d'un planning de travail (mode projet). - Réalisation d'une veille artistique, technologique et juridique (droit d'auteur, droit à l'image, protection des données privées). - Supervision des équipes de la réalisation à l'exécution. 	<p>C2.1.1 - Constituer et gérer une équipe technique en déléguant les tâches et en tenant compte de la diversité des profils et des contraintes techniques, matériels, financières et humaines pour organiser les prises de vues et réaliser le projet photographique.</p>	<p>Mise en situation professionnelle simulée :</p> <p>Réalisation de prises de vue de sujet en studio et en extérieur d'après une commande donnée.</p> <p>Au travers des prises de vue, chaque candidat doit démontrer son savoir-faire et sa capacité à diriger une prise de vue dans des situations différentes (en studio et en extérieur). Cette évaluation permet d'observer la créativité de chaque candidat et leur capacité à coordonner les moyens nécessaires à l'obtention des résultats recherchés.</p> <p>Ces prises de vue alimenteront le book professionnel et l'exposition du candidat.</p>	<p>Les prises de vue à réaliser sont identifiées au regard de la commande donnée.</p> <p>La planification et les ressources mobilisées sont décrites et justifiées par rapport aux prises de vue réalisées.</p> <p>Les prises de vue réalisées intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de technique de prise de vue adaptée à la situation en extérieur/en studio. - La mise en valeur du sujet photographié dans l'environnement. - La justification d'intégration d'éléments aux prises de vue. - La justification du lieu, espace, décor sélectionné. - L'identification d'axes d'amélioration dans la conduite de ses prises de vue. <p>Les parties prenantes mobilisées sont présentées et justifiées eu égard des prises de vue réalisées.</p> <p>Le cas échéant, les accréditations et autorisations nécessaires sont obtenus et joints au projet.</p>
<p>A2.2 - Collaboration avec les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et définition du périmètre de chaque partie prenante au projet (fournisseur, maquilleur, habilleur, journaliste, styliste, éditeur, producteur, directeur de studio, etc.). - Gestion des imprévus et éventuels conflits. - Respect du temps et du budget alloué au projet. 	<p>C2.1.2 - Définir une planification de projet en tenant compte de la réglementation en vigueur et des évolutions technologiques et artistiques afin de cadrer les prises de vue en intérieur ou extérieur et superviser les équipes tout au long du projet photographique.</p> <p>C2.2 - Communiquer avec les parties prenantes du projet de la préparation à la conception en tenant compte de leurs contraintes respectives et de la diversité des profils pour assurer le respect du livrable attendu dans les temps et budget impartis.</p>		

A2.3 - Réalisation du projet photographique <ul style="list-style-type: none"> - Analyses des lieux, espaces, décors. - Obtention des accréditations et autorisations nécessaires. - Préparation du lieu, du matériel, des appareils et du sujet. - Sélection et intégration d'accessoires et techniques adaptés à des compositions et des esthétiques d'images. - Cadrage et tests. 	C2.3.1 – Préparer le lieu, le matériel, le décor et le sujet avec les parties prenantes en s'assurant de l'obtention des accréditations et autorisations nécessaires le cas échéant pour mener le projet photographique.		Le temps et le budget impartis sont respectés.
	C2.3.2 - Paramétrer les appareils et le matériel, en veillant à minimiser l'impact écologique, et en fonction du lieu, de l'espace, du décor, des accessoires et du modèle sélectionnés pour réaliser les prises de vue.		
	C2.3.3 – Effectuer des tests pour ajuster l'éclairage, le matériel et les angles de prises de vue en fonction du lieu et du sujet.		
	C2.3.4 - Guider et mettre en valeur le sujet à photographier dans la mise en scène préparée, en tenant compte des principes de non-discrimination et des contraintes pour réaliser une série de clichés permettant de répondre à la demande du client.		

Bloc de compétences 3 : Finaliser des projets photographiques pour leur exposition ou livraison

<p>A3.1 - Edition - post-production numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement, montage et gestion des formats de photos. - Classement des fichiers. - Vérification de la qualité des photomontages et des retouches d'images. - Sélection des clichés. 	<p>C3.1.1 - Effectuer le traitement et montage numérique des images en utilisant des logiciels de retouche et d'effets spéciaux, de photomontage pour finaliser le projet photographique dans le respect du temps et du budget impartis.</p>	<p>Mise en situation professionnelle simulée :</p> <p>Réalisation de traitement et tirages photographique.</p> <p>Chaque candidat doit effectuer le traitement en post-production de prises de vue ainsi que les tirages.</p> <p>Ces tirages alimenteront le book professionnel et l'exposition du candidat.</p>	<p>Les tirages et le traitement sont évalués d'après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La description de la technique et des critères de choix pris pour le traitement de l'image. - L'explication des différences en termes de résultats sur la qualité des tirages. - La qualité des développements réalisés et la maîtrise effective des différentes techniques. - La classification, le format et la nomenclature des tirages. - La qualité des retouches appliquées. - L'explication des choix de techniques de photographies et de développements pris par rapport au sujet.
<p>A3.2 - Développement et éditions de travaux photographiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comparaison et sélection des tirages pour les éditions en ligne ou hors ligne. - Sélection des techniques de développement de photographies. - Vérification de la qualité des tirages. 	<p>C3.1.2 Effectuer un classement des fichiers en contrôlant la qualité des clichés afin de sélectionner ceux à diffuser en réponse au projet.</p>		
	<p>C3.2.1 - Réaliser les développements de tirages photographiques en sélectionnant les techniques de développement et d'exploitation d'image pour éditer le livrable à exposer ou souhaité par le client.</p> <p>C3.2.2 - Contrôler l'impression des tirages en effectuant leur classement pour livrer le projet photographique attendu.</p>		

Bloc de compétences 4 : Gérer son activité de photographe

<p>A4.1 - Cadrage, positionnement de son activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse réglementaire et juridique. - Identification du positionnement de son activité, de la clientèle visée. - Réalisation d'une veille des évolutions concurrentielles, sociétales, artistiques, techniques et technologiques. - Identification de prospects et partenariats éventuels. 	<p>C4.1.1 - Identifier les différents statuts juridiques pour créer sa structure en lien avec sa clientèle cible afin de gérer et promouvoir son activité en tenant compte de la réglementation en vigueur.</p>	<p>Mise en situation professionnelle réelle :</p> <p>Réalisation et présentation de supports de communication, supports graphiques : book professionnel, site internet, carte de visite et logo.</p>	<p>La qualité du book est mesurée au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'esthétique générale du book réalisé et la qualité d'impression/de présentation des photographies. - La cohérence de la composition du book avec la cible visée (particuliers, studios, agences). - La qualité des tirages et impressions des photographies.
<p>A4.2 - Proposition d'une signature artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une veille artistique et technique. - Identification d'un univers, d'une identité artistique. - Sélection de traitement de l'image et de techniques de développement. 	<p>C4.1.2 - Analyser le marché, la concurrence, les évolutions sociétales, artistiques, techniques et technologiques au travers une veille du secteur pour repérer des prospects, des partenariats et se positionner dans l'écosystème.</p> <p>C4.2 – Définir sa stratégie d'identité et orientation artistique, les techniques et le traitement de ses prises de vue en studio comme en extérieur d'après sa veille et son positionnement pour se démarquer et rendre chacun de ses projets photographiques identifiables par son identité artistique.</p>	<p>Cette évaluation permet à chaque candidat d'illustrer ses compétences professionnelles, de la pré production à la post production, en fonction de la (ou des) spécialité(s) photographique dans laquelle il souhaite s'orienter (photographie d'art, culinaire, cinématographique, mode, paysages, etc.).</p>	<p>La carte de visite et le logo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adéquation de la carte de visite et du logo avec l'orientation professionnelle envisagée par le candidat. <p>Pour le site internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix et la qualité des photographies sélectionnées pour le site Internet.
<p>A4.3 – Présentation et diffusion de son travail photographique</p>	<p>C4.3.1 - Assurer sa promotion en participant à des événements artistiques, culturels et en diffusant du contenu sur différents médias pour accroître sa visibilité professionnelle et négocier des contrats.</p>		<p>Pour tous les supports graphiques et de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présentation de la stratégie d'identité et d'orientation artistique prise. - L'explication des objectifs recherchés.

<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un état des lieux de ses productions hors ligne et en ligne. - Sélection des photographies illustrant sa sensibilité de photographe et la spécificité de ses œuvres. - Création de supports de communication (book, site internet, ...). - Analyse de la concurrence et de l'actualité du secteur. - Protection de son travail, de son identité visuelle en ligne et hors ligne. 	<p>C4.3.2 - Présenter ses productions photographiques au travers de supports de communication matériel et immatériel mettant en valeur sa singularité et son identité visuelle pour étayer ses réalisations et convaincre des prospects à partir d'éléments concrets.</p> <hr/> <p>C4.3.3 – Animer et contrôler sa présence et visibilité en ligne sur les médias et réseaux sociaux au travers du référencement et de la diffusion de contenu pour promouvoir et rendre visible son activité photographique au plus grand nombre, tout en veillant à la protection intellectuelle de ses œuvres.</p> <hr/> <p>C4.3.4 – Gérer son activité de photographe en assurant, ou en déléguant à un gestionnaire, le suivi financier, administratif, juridique lié à son statut et son modèle économique pour développer et assurer la pérennisation de son activité professionnelle.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La signature et la protection des photographies effectuées. - La qualité des fonds et des mises en scènes des photographies présentées. - La qualité et complexité technique des photographies : cadrage, exposition, maîtrise de la lumière, intégration d'effets, etc. - L'explication des partis pris eu égard du statut de son activité, de la cible, de la spécialité photographique et de la concurrence sur le secteur. - La visibilité de la signature artistique visuelle utilisée sur chaque support et sa cohérence avec la stratégie d'orientation artistique prise.
--	--	--	--